CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR

Téléviseur

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS (cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	PHILIPS / TP Vision		
Adresse du producteur ou de l'importateur	Prins Berhardplein 2001097 JB, Amsterdam,		
Référence du modèle donnée par le producteur ou	42DLIG0000/10		
l'importateur	43PUS8009/12		
Date du calcul	16-Nov-23		

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critè re	Note du crit ère sur 20	Total des notes des critères sur 100
	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	10.0	2	20.0	82.7
CRITÈRE 2 : DÉ	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10.0	1	17.9	
MONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	6.3	0.5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1^{**} et de la liste 2	9.5	0.5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉ TACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	4.0	1	8.9	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	4.5	0.5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	5.4	0.3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	5.0	0.2		
CRITERE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉ TACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	8.0	2	16.0	
CRITÈRE 5 : CRIT ÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10.0	1	20.0	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10.0	0.5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10.0	0.5		
Note de l'indice sur 10					8.3

^{*}liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement,